

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 09-09-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV 74
- Modification du Rapport d'Activité 2023
- Convention financière CCVA / EPIC
- Indicateurs d'activité : Tellure et animations de l'OT
- Point radon
- Démission d'un membre socio-professionnel du comité Directeur
- Frais professionnels du personnel de l'EPIC
- Point Ressources Humaines
- Points divers

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 OCT. 2024

DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR DE L'EPIC « OFFICE DE TOURISME DU VAL D'ARGENT »

Séance du 09/09/2024

Membres votants titulaires représentant la Communauté de Communes du Val d'Argent :
Gaëlle SKOCIBUSIC, Jean-Luc FRECHARD, Denis PETIT, Jean-Marc BURRUS, Régine ORSATI, Louis BERGER

Membres délégués suppléants représentant la Communauté de Communes du Val d'Argent :
Nathalie ROUSSEL, Noëllie HESTIN, Thomas GOETTELMMANN, Maud PETITDEMANGE, Rémy VOINSON, Gérard FREITAG

Membres représentants titulaires des socio-professionnels :
Jean-Louis BORMANN, Guillaume RUCH, Thomas BELLICAM, Séverine KIEFFEL, Gérard DELACOTE

Membres représentants suppléants des socio-professionnels :
Armelle WILLEMIN, Joseph GAUTHIER, Roland QUINCIEU, Jean-Claude GALMICHE, Catherine MALECKI

Participant aux délibérations :

6 membres élus communautaires :

Gaëlle SKOCIBUSIC, Régine ORSATI, Louis BERGER, Gérard FREITAG, Jean-Marc BURRUS, Jean-Luc FRECHARD

5 membres issus du secteur socio-professionnel :

Roland QUINCIEU, Thomas BELLICAM, Guillaume RUCH, Gérard DELACOTE, Jean-Louis BORMANN

Excusés :

Armelle WILLEMIN, Séverine KIEFFEL, Denis PETIT

Secrétaire de séance : Mathias KELCHE

Gaëlle SKOCIBUSIC, Présidente de l'OTVA, prend la parole et souhaite la bienvenue aux membres présents.

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 09-09-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP42/2024

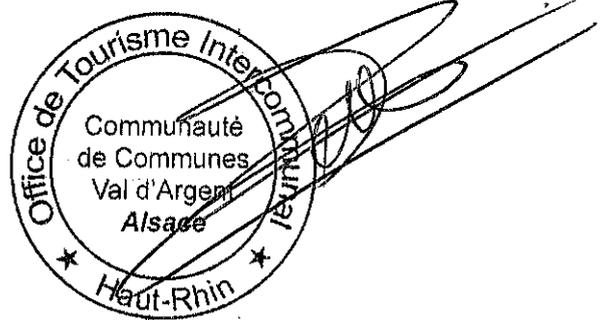
APPROBATION DU PV 74 du 10/06/2024

La Présidente propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 juin 2024.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le PV 74 du 10/06/2024 à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 16/10/2024



REÇU A LA PRÉFECTURE

21 OCT. 2024

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 09-09-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP43/2024

MODIFICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023

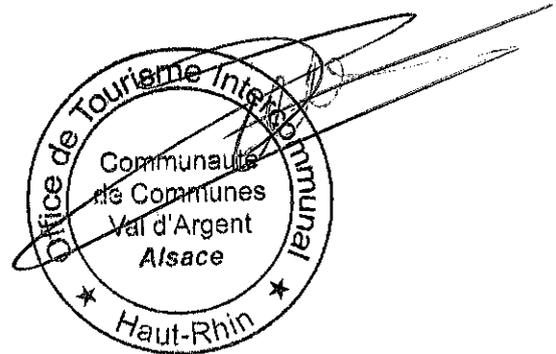
Lors de la séance du 10 juin 2024, le rapport d'activité 2023 de l'EPIC OTVA-Tellure a été présenté au Comité Directeur. Une erreur s'est glissée dans ce rapport au niveau du chiffres d'affaires du parc minier Tellure. En effet, le chiffre présenté (688 469,12 euros) était un chiffre TTC et non HT comme les chiffres de référence habituellement utilisés dans le rapport d'activité de l'EPIC. En conséquence, la progression du chiffre d'affaires apparaissant alors importante avec une hausse de 26.82 %.

Le chiffre d'affaires qu'il faut retenir pour le rapport d'activité 2023 est de 614 718.91 euros. La progression de ce chiffre d'affaires est donc plus modeste avec une hausse de 1,3 %. La correction a été faite dans le rapport d'activité.

Le Comité Directeur **PREND ACTE** de la rectification apportée au chiffre d'affaires de Tellure dans le rapport d'activité 2023 de l'EPIC OTVA-Tellure.

Pour extrait conforme,
Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 16/10/2024



RECU A LA PRÉFECTURE

21 OCT. 2024

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 09-09-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP44/2024

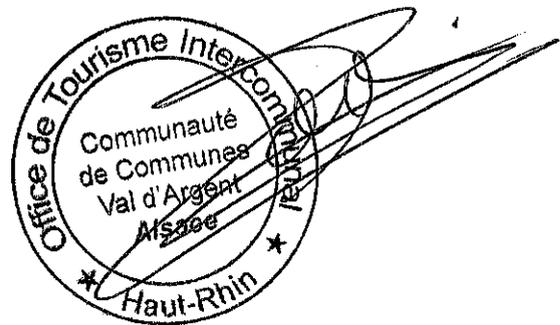
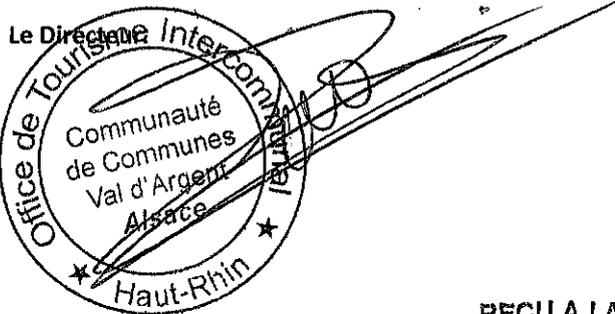
CONVENTION FINANCIERE CCVA / EPIC

Gaëlle SKOCIBUSIC explique que la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens concernant la mise en œuvre du programme d'actions 2023-2026, qui lie la Communauté de Communes du Val d'Argent à l'EPIC OTVA-Tellure est plafonnée à un montant de 250 000 euros. Or, le budget que le Comité Directeur a voté en mars 2023, de même que le budget voté en avril 2023 par la Communauté de Communes, prévoit une subvention de la Communauté de Communes du Val d'Argent pouvant aller jusqu'à 347 000 euros. Gaëlle SKOCIBUSIC rappelle que l'intégralité de cette somme ne sera peut-être pas consommée mais qu'il faut anticiper le dépassement du plafond habituel pour être en pleine capacité de mener l'ensemble des projets à bien. Dans ce contexte, il est soumis au Comité Directeur, un projet d'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens concernant la mise en œuvre du programme d'actions 2023-2026 permettant de relever le seuil de la subvention versée de 100 000 euros supplémentaires soit jusqu'à un montant total de 350 000 euros.

*Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens concernant la mise en œuvre du programme d'actions 2023-2026, entre la Communauté de Communes du Val d'Argent et l'EPIC OTVA-Tellure. Avenant permettant de relever, de 100 000 euros supplémentaires, le plafond annuel de la subvention versée, soit un total pouvant aller jusqu'à 350 000 euros en fonction des actions et du budget alloué.*

Pour extrait conforme,
Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 16/10/2024



REÇU A LA PRÉFECTURE

21 OCT. 2024

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 09-09-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP45/2024

INDICATEURS D'ACTIVITE : TELLURE ET ANIMATIONS DE L'OT

Mathias KELCHE présente d'abord la tendance sur Tellure depuis l'ouverture et jusqu'au 31 aout 2024. Il rappelle que les chiffres présentés ne sont pas définitifs et ne prennent pas en compte toutes les données. Des chiffres consolidés seront présentés en fin d'année.

La fréquentation, les chiffres d'affaires de la billetterie, du bar et de la boutique sont passés en revue. La saison 2024 s'annonce mitigée. Au niveau de la fréquentation tout d'abord, Tellure enregistre une baisse de 15,3 % par rapport à l'année dernière. Mécaniquement, le chiffre d'affaires de la billetterie est lui aussi en baisse avec un recul de 17,9 % par rapport à 2023. Le chiffre d'affaires de la boutique baisse lui aussi avec 21,2 % de moins que l'an passé. Sur la boutique cependant le bénéfice est en hausse car les stocks très importants du site ont été mis à contribution. En effet, Tellure dispose d'une surabondance de stock de minéraux et en s'appuyant sur ce stock nous avons pu baisser de manière conséquente les achats de minéraux par rapport aux autres années. Le bar de Tellure lui, apparaît à contrecourant de la tendance puisque le chiffre d'affaires progresse malgré la baisse de fréquentation. Depuis le début de la saison, le chiffre d'affaires du bar a progressé de 13,1 % par rapport à l'année dernière. Le travail de la directrice d'exploitation qui a dépeussière la carte du bar et a fait le choix de proposer des produits plus locaux semble porter ses fruits. Si le panier moyen de la boutique est en baisse (- 6,9 % par rapport à 2023), le panier moyen du bar est en nette progression (+ 33.8 %).

Malgré quelques points positifs, la saison 2024 s'annonce néanmoins difficile pour le site de Tellure et son équilibre financier et qui fait par ailleurs face à de nouvelles dépenses telles que la présence d'un SSIAP, la prestation de ménage et l'augmentation de la charge de salaire avec l'augmentation de 0,5 ETP sur la partie direction.

La tendance baissière du site est à mettre en perspective avec la tendance régionale et nationale sur le plan touristique. Il semblerait que la saison 2024 s'annonce difficile pour nombre d'opérateurs touristiques. La région Grand Est a publié ses premiers chiffres et si l'hôtellerie résiste à peu près (avec un mauvais mois de juillet et un bon mois d'aout) les sites touristiques accusent le coup avec 10 à 15% de baisse par rapport à l'année dernière. Cette tendance semble s'expliquer par un ensemble de facteurs et notamment la mauvaise météo estivale (et même printanière), une baisse généralisée du pouvoir d'achat avec l'inflation, l'organisation des Jeux Olympiques et le climat social post-dissolution.

Le Comité Directeur **PREND ACTE** des chiffres d'activité pour la saison estivale 2024 de Tellure et de l'Office de Tourisme.

REÇU A LA PRÉFECTURE

21 OCT. 2024

Pour extrait conforme,
Le Directeur.

Rendu exécutoire par envoi en préfecture le 16/10/2024

Le Directeur.



OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 09-09-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

RECUEILLI A LA PRÉFECTURE
21 OCT. 2024

POINT EP46/2024

POINT RADON

Mathias KELCHE, en lien avec Fabien KIEFFER et Bénédicte STANISIERE poursuivent le travail autour de la problématique Radon sur le site de Tellure. Mathias rappelle que la première campagne de mesure réalisée en fin d'année 2023 avait révélé des taux supérieurs, par endroit, aux normes en vigueur. Il précise rapidement les mesures relevées et les espaces qui se révèlent problématiques sur le site du parc minier.

Il souligne que le dialogue avec l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) et la médecine du travail est régulier et se déroule bien. Mathias KELCHE a mis en place, le 11 juin (avec l'équipe des « saisonniers longs ») et le 8 juillet dernier (avec l'équipe des « saisonniers estivaux ») une réunion d'information sur le radon au cours de laquelle ont été présentés la situation du site et les risques sanitaires que peuvent représenter le radon.

En parallèle, Mathias KELCHE a rencontré, pendant le festival Mineral et Gem, les représentants de la fédération française tourisme et Patrimoine souterrain. Cette fédération qui regroupe majoritairement des structures gérant des grottes est particulièrement inquiet et actif sur la question du radon. En effet, dans certaines grottes, les taux atteignent des valeurs très importantes (jusqu'à 5 fois supérieur à ce qui a été mesuré sur le site de Tellure) et les lois récemment votées mettent clairement en péril ces établissements. En particulier, l'arrêté du 15 mai 2024 relatif à la démarche de prévention du risque radon et à la mise en place d'une zone radon et des vérifications associées dans le cadre du dispositif renforcé pour la protection des travailleurs, vient encore renforcer davantage les mesures de prévention à mettre en place, au risque d'amener certains sites à une fermeture pure et simple. Tellure est loin de cette réalité mais il est intéressant de connaître la situation à l'échelle nationale. Aujourd'hui la fédération mène un travail de lobby auprès du gouvernement et de certains députés pour que les textes de loi soient revus. Il apparaît donc nécessaire de rester vigilants sur les évolutions législatives en la matière.

Début juillet, nous avons mis à jour le Document unique d'évaluation des risques professionnels en intégrant le risque radon et le 4 juillet, nous avons accueilli la médecine du travail pour une visite du site et une étude préalable sur les problématiques radon. Cela nous a permis d'ouvrir les premières pistes de travail et de réflexion avec les professionnels de santé. Ces derniers, tout comme l'ASN, ont préconisé une seconde campagne de mesure afin d'avoir des données plus complètes et plus fines sur les taux de radon sur le site. L'enjeu majeur est d'évaluer les éventuelles différences entre la situation « été » et la situation « hiver » où les flux d'airs mine/surface sont inversés. Cette seconde campagne a démarré à la mi-juillet.

Enfin, il est à noter que la région Grand Est organise le 5 novembre prochain, une journée régionale d'information sur le radon pour les acteurs économiques et établissements recevant du public. Fabien KIEFFER assistera à cette journée.

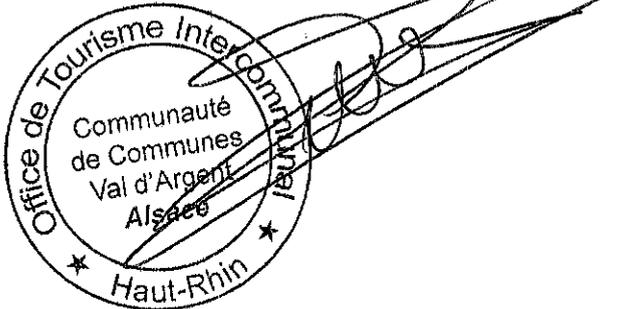
OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 09-09-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

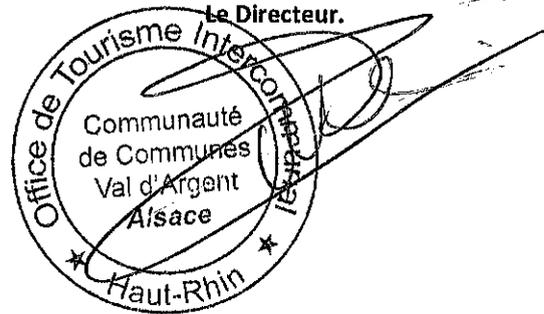
Le Comité Directeur **PREND ACTE** des démarches entreprises autour de la problématique radon sur le site de Tellure.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 16/10/2024

Le Directeur.



Pour extrait conforme,
Le Directeur.



RECU A LA PRÉFECTURE

21 OCT. 2024

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 09-09-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP47/2024

DEMISSION D'UN MEMBRE SOCIO-PROFESSIONNEL DU COMITE DIRECTEUR

Jean-Claude GALMICHE prend la parole et annonce sa démission du Comité Directeur de l'EPIC OTVA-Tellure. Il explique avoir trop d'obligations et se trouver trop souvent absent des réunions. Il ne souhaite pas occuper la place que quelqu'un d'autre pourrait prendre en s'investissant davantage.

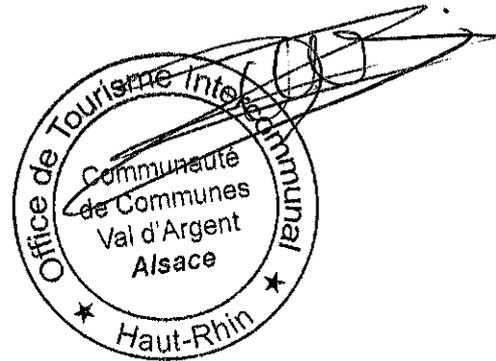
Gaëlle SKOCIBUSIC prend acte de sa décision et le remercie sincèrement pour son investissement au sein du Comité Directeur ces dernières années. Elle invite les membres du Comité Directeur à soumettre, dans les prochains jours des noms pour le remplacement de Jean-Claude GALMICHE.

Le Comité Directeur **PREND ACTE** de la démission de Jean-Claude GALMICHE du Comité Directeur de l'EPIC OTVA.

Pour extrait conforme,
Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 16/10/2024

Le Directeur.



REÇU A LA PRÉFECTURE

21 OCT. 2024

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 09-09-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP48/2024

FRAIS PROFESSIONNEL DU PERSONNEL DE L'EPIC

Gaëlle SKOCIBUSIC explique que la Trésorerie nous a sollicité afin de clarifier les règles d'utilisation des véhicules de service et les conditions de remboursement des frais kilométriques en cas d'utilisation du véhicule personnel. Mathias KELCHE présente une proposition en la matière. Les véhicules de services et véhicules personnels ne peuvent être utilisés qu'avec un accord préalable de la Direction. Les déplacements doivent faire l'objet d'un ordre de mission donnant la date, la destination et le motif du déplacement. Les frais engagés à l'occasion de ces déplacements (parking, péages) sont remboursés à 100% au salarié sur la base de la présentation d'un justificatif. Dans le cadre de l'utilisation d'un véhicule personnel, le salarié est indemnisé, selon la distance parcourue, sur la base du barème kilométrique applicable aux voitures pour l'imposition des revenus publié par l'Etat.

De plus, au regard des missions confiés à Mme Bénédicte STANISIERE dans le cadre de l'exercice des ses fonctions de directrice d'exploitation, il est proposé que l'EPIC OTVA – Tellure prenne en charge les frais liés à son abonnement téléphonique personnel à hauteur de 50% du montant total.

*Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité,** :*

- le remboursement à 100% des frais engagés dans le cadre d'un déplacement professionnel (péages, parking) sur présentation d'un justificatif et d'un ordre de mission,*
- dans le cadre de l'utilisation d'un véhicule personnel, l'indemnisation du salarié, sur la base du barème kilométrique applicable aux voitures pour l'imposition des revenus publié par l'Etat, selon les kilomètres parcourus et sur présentation d'un ordre de mission,*
- la prise en charge des frais liés à l'abonnement téléphonique personnel de Mme Bénédicte STANISIERE à hauteur de 50% du montant total.*

Pour extrait conforme,

Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 16/10/2024



ENVOI A LA PRÉFECTURE

21 OCT 2024

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 09-09-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP49/2024

POINT RESSOURCES HUMAINES

Gaëlle SKOCIBUSIC annonce que Mathias KELCHE quittera ses fonctions de Directeur de l'EPIC, à la fin de son intérim, le 31/12/2024.

Parallèlement, Gaëlle SKOCIBUSIC annonce le souhait de Bénédicte STANISIERE, en poste depuis le 9 mai 2024 pour un contrat de 6 mois, de ne pas prolonger son contrat à l'issue de la saison touristique.

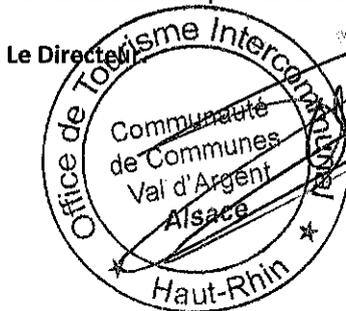
Gaëlle SKOCIBUSIC insiste sur le fait qu'il va falloir agir rapidement sur cette fin d'année. Elle considère que 2 personnes sont nécessaires pour pallier ces départs. Il faut nécessairement un pilote sur le site de Tellure. Peut-être que l'intitulé de « Directeur d'exploitation », comme l'a fait remarquer Bénédicte STANISIERE n'est pas le bon mais elle suggère à minima de partir sur un « responsable d'exploitation » ou « responsable de site » qui soit sous l'autorité du Directeur de l'EPIC. Et évidemment un poste de direction, à plein temps, pour piloter l'Office de Tourisme et le parc minier Tellure, gérer la stratégie touristique et impulser les projets.

Le Comité Directeur **PREND ACTE** de la fin de l'intérim de Mathias KELCHE à la direction de l'EPIC au 31/12/2024, du non renouvellement du contrat de Bénédicte STANISIERE à la fin de la saison touristique et la diffusion d'une offre d'emploi pour le remplacement de Fabien KIEFFER à la direction technique du site de Tellure.

Pour extrait conforme,
Le Directeur.

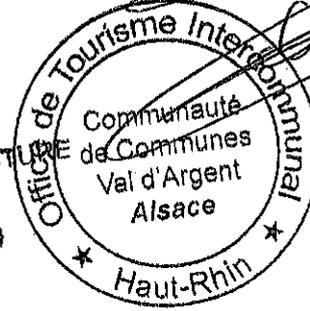
Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 16/10/2024

Le Directeur



REÇU A LA PRÉFECTURE

21 OCT. 2024



OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 09-09-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP50/2024

REÇU A LA PRÉFECTURE

POINTS DIVERS

21 OCT. 2024

Concours de décorations de Noël

Mathias KELCHE demande au Comité Directeur s'il souhaite poursuivre la logique d'un concours de décorations de Noël sur la thématique des nounours. Le Comité s'accorde pour la reconduction du concours des nounours et lutins pour cette fin d'année 2024. Les dotations devront être reconduites par les communes et la Communauté de Communes. Régine ORSATI est désignée comme référente du projet.

Féeries de Noël

Mathias KELCHE rappelle les dates des féeries de Noël qui se tiendront les 23 et 24 novembre prochain. Elles seront organisées, comme l'année dernière par l'ACAPS avec le soutien de la SPL EVA, de l'Office de Tourisme et des services techniques.

Eco-boussole

L'office de Tourisme proposera, le 18 novembre prochain, une rencontre à destination des opérateurs touristiques de la vallée autour du développement durable et de la transition écologique. En partenariat avec l'Agence Régionale du Tourisme de la région Grand Est (ARTGE), cette rencontre leur permettra, dans un premier temps de faire une auto-évaluation de leur niveau d'engagement durable puis dans un second temps, d'aller au contact de nombreux partenaires locaux spécialistes des thématiques abordées afin de les accompagner et de leur apporter des solutions concrètes pour opérer leur transition. L'objectif à moyen terme est de proposer un accompagnement individuel et adapté aux besoins de chacun. Cette rencontre se déroulera au Tiers-lieu des gouttes d'eau du Val d'Argent.

Verrière Tellure

Jean-Marc BURRUS informe le Comité Directeur de la fin du processus de médiation avec l'entreprise PORTAL dans le cadre du procès autour de la verrière de Tellure. Un accord a été trouvé et la Communauté de Communes touchera 380 000 euros en dédommagement. En parallèle, une étude a été menée sur le bâtiment Tellure afin d'étudier les différentes options pour les travaux à venir (mise en sécurité, verrière, bureaux, stockage).

Requalification de la friche Baumgartner

Gérard FREITAG explique qu'une étude a été récemment menée afin d'étudier les opportunités de requalification de la friche Baumgartner, site intercommunal. Outre la sécurisation du site qui demeure la priorité, cette étude propose de nombreuses pistes intéressantes telle que l'installation d'un ponton et d'un point de vue ou encore la mise en place de jeux d'eau ou d'une aire de pique-nique. L'Agence de l'eau va soutenir le projet.

Forestum

Gérard FREITAG explique qu'un projet de signalétique est actuellement en cours au niveau du Forestum à Sainte Marie aux Mines. Celle-ci proposera différentes approches en lien avec les arbres et la forêt (« Forêt et eau », « Forêt vosgienne », « arbres d'ici / arbres d'ailleurs » ...). De plus Gérard FREITAG explique qu'il est prévu de flécher l'accès au Forestum à partir du parking de Tellure qui sera, à l'avenir, le point de départ privilégié pour une visite.

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 09-09-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

Friche Lacour

Roland QUINCIEU demande s'il y a un projet sur le site de la friche Lacour. Jean-Marc BURRUS explique que c'est un site problématique car il faut commencer par la dépollution dont le coût est estimé à 5 millions d'euros. Pour le moment, il n'y a aucun projet sur cette friche.

Prochains Comités Directeur

- lundi 14 octobre à 16h
- lundi 9 décembre à 16h

Le Comité Directeur **PREND ACTE** des points divers abordés.

Pour extrait conforme,
Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 16/10/2024

Le Directeur.



REÇU A LA PRÉFECTURE

21 OCT. 2024